

# Passerelle

## partenaires

La lettre d'information Agences Ile-de-France Centre, Est, Ouest

[www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

## Nouveautés sur le service en ligne Mon compte

.....



Qu'est ce que Mon compte ?

« Mon compte » est un espace web personnel pour les artisans et commerçants actifs et retraités, accessible depuis le site [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) rubrique mon compte.

Il permet à l'assuré et à l'expert comptable d'accéder à l'ensemble des téléservices :

- « Mes données personnelles »
- « Mon relevé de carrière »
- « Mes attestations »
- « Mes cotisations »
- « Ma santé »

Ces derniers mois, ce portail a évolué.

Bien à vous ■

Jean-François Daudet  
Directeur Agences Ile-de-France Centre, Est, Ouest

Courant 2018, 2 nouveaux services seront délivrés :

- Fin mai : l'historique des versements de pension
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : le téléchargement de l'attestation de paiement

### Exemples de téléservices

> **Fiche pratique n°7 et n°7 bis**  
**«Je règle mes cotisations par télépaiement»**  
[en page 3](#)

> **Fiche pratique n°8 «Je prends rendez-vous en ligne»**  
[en page 5](#)

## Différents téléservices à disposition des travailleurs indépendants



### Mes données personnelles

**Consulter** et modifier ses données personnelles  
**Désactiver** son compte  
**Gérer** le mandat Expert-comptable



### Mes cotisations

**Consulter** les données du compte  
**Adhérer** au prélèvement automatique  
**Déclarer** ses revenus (estimation et revenus définitifs)  
**Télépayer** les cotisations  
**Demander** un délai de paiement  
**Changer** de périodicité de prélèvement



### Mon relevé de carrière

**Prendre** connaissance de ses droits acquis à la retraite



### Ma santé

**Consulter** son carnet de santé  
**Accéder** aux formulaires de santé  
**Accéder** au portail de son organisme conventionné  
**Évaluer** son exposition aux risques professionnels



### Mes attestations

**Télécharger** des attestations sur les domaines Cotisations et Affiliation/radiation

## Qui peut y accéder ?

	Données personnelles	Cotisations	Relevé de carrière	Santé	Attestations
Artisans	✓	✓	✓	✓	✓
Commerçants	✓	✓	✓	✓	✓
Micro-entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓
Professions libérales				✓	
Retraités	✓			✓	✓
Ayants droits				✓	

## Accès aux experts comptables

Les experts comptables bénéficient de ce service, en sélectionnant « Expert Comptable ».

**L'activation du compte ne devient effective pour l'expert comptable qu'à réception du mandat donné par son client.**

Un expert comptable ne pourra pas accéder aux données de santé et de carrière de ce dernier. ■

## Ouverture aux retraités

Après les actifs (artisans et commerçants) et les experts comptables, le service Mon compte est désormais ouvert aux pensionnés (retraités ou invalides).

Depuis le 13 février 2018, les pensionnés peuvent télécharger leurs attestations fiscales 2017. ■

Avec le service **mon compte**  
 sur [secu-independants.fr](http://secu-independants.fr) faites  
 gagner du temps à votre entreprise

Assistance technique  
 aide à la création du compte  
 de 9h à 17h  
 ☎ 0 809 450 250  
 appel gratuit + prix appel local



7

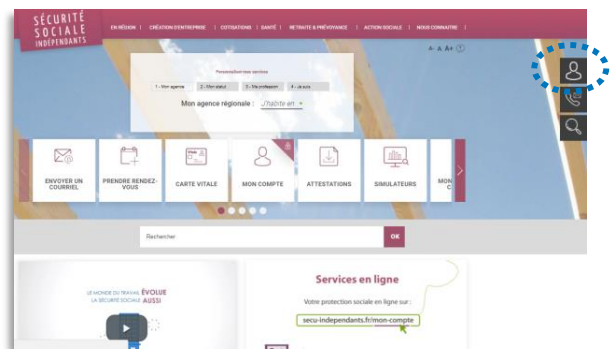
# Je règle mes cotisations par télépaiement

**PAYEZ VOS COTISATIONS DIRECTEMENT EN LIGNE !**

1

**CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR**

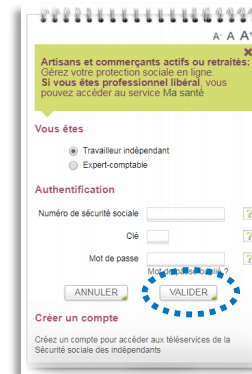
En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte » à droite



2

**IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE**

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte » à droite



3

**DANS « MES COTISATIONS » SÉLECTIONNEZ LA PAGE « PAIEMENT »**

Puis cliquez sur le lien « Payez vos cotisations en ligne » pour adhérer au télépaiement





### 4

### REMP LISSEZ TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE D'ADHÉSION

- Nom, prénom, adresse
- Coordonnées du compte à débiter

Acceptez les conditions générales d'utilisation puis cliquez sur « Valider »

### 5

### CLIQUEZ SUR « PAYER » À CÔTÉ DU MONTANT QUE VOUS SOUHAITEZ RÉGLER PAR TÉLÉPAIEMENT

Vous pouvez répartir le paiement sur plusieurs de vos comptes bancaires

Puis sélectionnez « Valider le paiement »

Montant	Date d'échéance
10 480,00 €	
0,00 €	05/05/2017
<b>Total</b>	
10 480,00 €	

Date de versement	Montant	Mode de versement
18/05/2015	153,00 €	CHEQUE BANCAIRE
27/03/2015	171,00 €	CHEQUE BANCAIRE

### + À savoir

Le télépaiement est disponible uniquement si vous n'avez pas choisi le prélèvement automatique comme mode de règlement. Le télépaiement ouvre 3 semaines avant l'échéance trimestrielle pour le paiement des cotisations courantes. Pour les dettes et échéances de délai de paiement, le télépaiement est ouvert en continu.

Avec le service « Mon compte » sur [secu-independentants.fr/mon-compte](http://secu-independentants.fr/mon-compte) faites gagner du temps à votre entreprise !



## FAQ - Je règle mes cotisations par télépaiement

1

### POURQUOI LE BOUTON « PAYER » N'APPARAÎT-IL PAS DEVANT L'ÉCHÉANCE À RÉGLER ?

- Si vous avez opté pour le **prélèvement automatique**, il est normal que le bouton « Payer » n'apparaisse pas. Vous n'êtes pas éligible au télépaiement pour le paiement de vos cotisations courantes.
- Si vous essayez de régler vos cotisations avant la **date d'ouverture du service**, il est normal que le bouton « Payer » n'apparaisse pas encore. Vous devez attendre l'ouverture du service, à l'édition des avis d'appels, pour réaliser votre télépaiement.
- Si l'**échéance est dépassée**, il est normal que le bouton « Payer » n'apparaisse plus. Désormais, vous devez régler vos cotisations par chèque ou virement bancaire.

2

### JE NE PARVIENS PAS À SAISIR LE MANDAT DE TÉLÉPAIEMENT : QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Un message indique que le mandat existe déjà :
  - Si vous disposez d'un ancien compte micro-entrepreneur sur lequel un mandat est toujours actif, vous devez le révoquer sur [lautoentrepreneur.fr](http://lautoentrepreneur.fr) avant d'en créer un sur [secu-independants.fr](http://secu-independants.fr)
  - Si vous disposez d'un mandat enregistré sur un autre compte, vérifiez que celui-ci n'est pas lié à l'ensemble de vos comptes et procédez à la modification le cas échéant

3

### POURQUOI MON COMPTE N'EST-IL PAS DÉBITÉ ALORS QUE J'AI FINALISÉ LE TÉLÉPAIEMENT ?

- Si l'**échéance n'est pas arrivée à son terme**, il est normal que le télépaiement n'ait pas encore été prélevé.
- Si l'**échéance est dépassée**, assurez-vous de la validation de l'ensemble des étapes à suivre pour finaliser votre télépaiement.



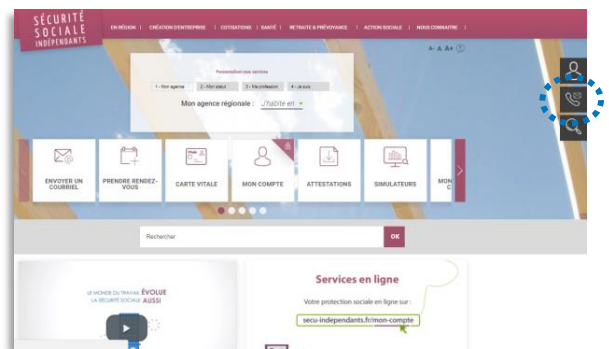
# Je prends rendez-vous en ligne

**PRENEZ RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT EN LIGNE DANS L'AGENCE DE VOTRE CHOIX ET À LA DATE QUI VOUS CONVIENT !**

1

## CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR

En page d'accueil, cliquez sur l'icône de « Contact » à droite



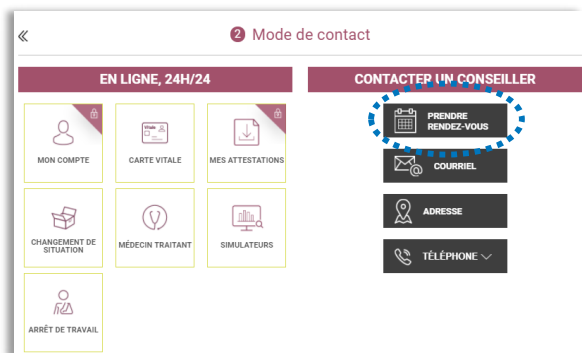
2

## SÉLECTIONNEZ LA RÉGION DE VOTRE DOMICILE DANS LA COLONNE DE DROITE



3

## CLIQUEZ SUR LE BLOC « PRENDRE RENDEZ-VOUS »





### Je prends rendez-vous en ligne

4

#### CHOISISSEZ L'OBJET ET LE MOTIF DE VOTRE VISITE

Puis cliquez sur « Étape suivante »

5

#### SÉLECTIONNEZ LE LIEU, LA DATE ET L'HEURE DE VOTRE RENDEZ-VOUS

Puis cliquez sur « Étape suivante »

6

#### REMP LISSEZ TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE

- > Numéro de sécurité sociale
- > Nom, prénom, adresse
- > Téléphone mobile et courriel

Acceptez les conditions d'utilisation et saisissez le code de vérification

7



#### VALIDEZ POUR CONFIRMER LA DEMANDE !

#### + À savoir

Après avoir validé votre demande en ligne, vous serez recontacté par un agent afin de confirmer et préparer votre rendez-vous. Avec la prise de rendez-vous en ligne, vous avez la garantie d'une réponse experte et complète. Votre dossier est préparé en amont et vous bénéficiez d'un accueil dans un cadre calme et confidentiel !

Avec le service « Mon compte » sur [secu-independants.fr/mon-compte](http://secu-independants.fr/mon-compte) faites gagner du temps à votre entreprise !